

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 27 juin 2019 portant admission dans le corps de soutien technique  
et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1918362A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 216 du 16 septembre 2008 - Texte 35);

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense (*JO* n° 195 du 24 août 2010 - Texte 6 - NOR : IOCJ1019530A);

Vu l'avis de la commission de changement de corps en date du 29 mai 2019,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La gendarme Timée MANZONI (NIGEND: 383 863 – NLS: 8 153 314) est admise dans le corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité «Administration et gestion du personnel», au grade de maréchale des logis à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA